

De l'état des lieux à l'agenda 21, prendre la mesure d'un Finistère durable

Que les chiffres se déclinent en statistiques sociales, économiques ou environnementales, l'efficacité de l'action publique ne peut s'envisager sans une observation, une analyse quantitative et qualitative, effectuée en toute objectivité.

Diagnostic et évaluation constituent des étapes indispensables à la démarche d'agenda 21, comme celui voté par l'assemblée départementale en juillet 2006 pour une durée de 3 ans. L'actualisation de cet agenda 21 fait l'objet d'une analyse de la situation du département. Cet état des lieux du Finistère en est l'illustration. Il doit permettre de mieux appréhender le Finistère, son évolution et le caractère durable de son développement. Le fil directeur de ce travail s'appuie sur les cinq finalités mises en avant par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère – préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources – cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations – dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables – épanouissement de tous les êtres humains. Le contexte du Grenelle de l'environnement, et des lois en découlant, nous y incite fortement.

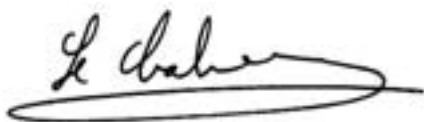
La nécessaire conciliation de la cohésion sociale, de la protection de l'environnement et du développement économique s'accommode mal d'estimations approximatives pour déterminer les enjeux collectifs et, définir de manière concertée les actions prioritaires. Action sociale, conflits d'usage, occupation des sols, aménagement du territoire, enjeux énergétiques... autant de sujets qui nécessitent la mise en place d'analyses objectives.

Quand l'Insee et le Conseil général du Finistère s'associent pour contribuer au partage des connaissances, ils s'inscrivent tout naturellement dans une volonté de disposer d'une information fiable pour mesurer les évolutions et les progrès. Les missions respectives de nos deux institutions nous amènent à jouer un rôle important de partage des connaissances et de diffusion des informations, vis-à-vis de nos partenaires, quels qu'ils soient : communes, associations, entreprises... Notre coopération vise une efficacité renforcée pour disposer des cadres d'analyse pertinents, et repose sur une méthode de travail innovante : la coproduction des fiches thématiques, rédigées soit par l'Insee, soit par le Conseil général, soit par les deux ensemble.

Afin d'appréhender un territoire aussi divers que le Finistère, le Conseil général et l'Insee se sont unis pour le meilleur partage possible des connaissances, au service de tous leurs partenaires, publics ou privés. C'est le fruit de ce travail que nous vous proposons de découvrir dans le cadre de ce dossier d'Octant, spécial Finistère.

Bonne lecture à tous.

Le directeur régional
de l'Insee Bretagne



Bernard Le Calvez

Le président
du Conseil général du Finistère



Pierre Maille

